

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

**Étude des prévisions budgétaires 2015, des budgets des sociétés
paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que
du budget 2015 de la Société de transport de Montréal**

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

**Rapport déposé au conseil municipal
le 10 décembre 2014
et
au conseil d'agglomération
le 12 décembre 2014**

Montréal 

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone: 872-3770 Télécopieur: 872-5655

La Commission

Président

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

Vice-présidents

M. Guillaume Lavoie
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rosemont – La
Petite-Patrie

M. Peter F. Trent
Maire de la Ville de Westmount

Membres

M. Georges Bourelle
Maire de la Ville de Beaconsfield

M. Richard Celzi
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

M. Yves Gignac
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Laurence Lavigne Lalonde
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Justine McIntyre
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Mme Laura-Ann Palestini
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de LaSalle

M. Dominic Perri
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 10 décembre 2014

Monsieur Frantz Benjamin
Président du conseil municipal
Hôtel de Ville de Montréal

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport d'étude publique et les recommandations relatives aux prévisions budgétaires 2015, aux budgets des sociétés paramunicipales et organismes ainsi qu'au budget 2015 de la Société de transport de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

La secrétaire recherchiste,

Original signé

Alan DeSousa, FCPA, FCA

Original signé

Diane Côté

TABLE DES MATIÈRES

	Page
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE.....	4
LE CONTENU DU RAPPORT	5
LES RECOMMANDATIONS	6
Annexe : Le rapport minoritaire de l'Opposition officielle.....	11

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

La Commission sur les finances et l'administration a procédé à une étude publique du budget de fonctionnement 2015, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2015 de la Société de transport de Montréal (STM), tel qu'elle a été mandatée par résolution du conseil municipal (CM14 1149) et du conseil d'agglomération (CG14 0497).

Dans le cadre des travaux préparatoires à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, l'un anglophone et l'autre francophone, de même que sur le site Internet de la Ville, le 21 novembre 2014. L'avis précisait les dates des séances des assemblées publiques de la commission ainsi que les modalités de participation du public. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont également été invités à participer aux assemblées.

Les séances publiques ont eu lieu le 28 novembre et du 3 au 8 décembre 2014, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, selon le calendrier produit à la page suivante.

Le président du comité exécutif, responsable des finances, M. Pierre D. Desrochers, le directeur général de la Ville, M. Alain Marcoux et le directeur du Service des finances et trésorier, M. Yves Courchesne, ont exposé, le 28 novembre, le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Montréal.

Se sont succédées les assemblées portant sur les présentations budgétaires de tous les services de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal. Les membres de la commission ont été invités aux présentations budgétaires du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal qui se tenaient devant la Commission sur la sécurité publique le 3 décembre. Quant aux budgets des sociétés paramunicipales et des organismes, les cahiers budgétaires ont fait l'objet d'un dépôt auprès des commissaires. Des périodes de questions et de commentaires réservées au public étaient prévues à chaque séance. Également, des périodes réservées aux questions et aux commentaires des membres de la commission ont suivi les différentes présentations.

Réunis en séance de travail les 5 et 8 décembre, les membres ont échangé, élaboré et se sont positionnés sur des recommandations qui ont été déposées et adoptées en séance publique le 8 décembre mettant fin aux travaux de cette commission.

Le présent document peut être consulté à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville, de même que sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/commissions.

LE CONTENU DU RAPPORT

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la commission lors de l'assemblée publique du 8 décembre 2015, conformément aux articles 33, alinéa 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009) et de l'article 39 alinéa 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024).

Les assemblées publiques se sont déroulées selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DES SÉANCES D'ÉTUDE PUBLIQUE DE LA COMMISSION¹

Date	Heure	Budgets étudiés
28 novembre	8 h 30	Budget général de fonctionnement
	14 h	<i>Ombudsman de Montréal</i> <i>Office de consultation publique de Montréal</i> <i>Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal</i> <i>Société de gestion Marie-Victorin</i> Direction générale Service des communications Service de la performance organisationnelle
1 ^{er} décembre	8 h 30	<i>Commission de la fonction publique</i> Service des finances Service des ressources humaines Service des technologies de l'information
	14 h	Société de transport de Montréal
2 décembre	8 h 30	Service de l'environnement Service de l'eau Commission des services électriques
	14 h	<i>Bureau du taxi de Montréal</i> Service des infrastructures, de la voirie et des transports Service de la concertation des arrondissements
3 décembre	8 h 30	Service des affaires juridiques Service de l'approvisionnement Service de l'évaluation foncière Service du matériel roulant et des ateliers
	14 h	DEVANT LA COMMISSION SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : - Service de la police de la Ville de Montréal - Service de sécurité incendie de Montréal
4 décembre	8 h 30	Service du greffe Service de la gestion et planification immobilière

¹ Les budgets des unités d'affaires, organismes et sociétés paramunicipales inscrits en italique ont été déposés à la commission, mais n'ont pas fait l'objet de présentation.

		<i>Conseil des arts de Montréal</i> <i>Société du parc Jean-Drapeau</i> <i>Musée de la Pointe-à-Callière</i> Service de la culture
	14 h	Service de la diversité sociale et des sports Service de l’Espace pour la vie Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal
5 décembre	8 h 30	<i>Société d’habitation et de développement de Montréal</i> <i>La Corporation d’habitation Jeanne-Mance</i> <i>Office municipal d’habitation de Montréal</i> <i>Corporation Anjou 80</i> Service de la mise en valeur du territoire Service du développement économique
8 décembre	14 h	Délibérations finales et adoption des recommandations

Au terme de cet exercice, le président de la commission a remercié tous les membres de leur collaboration et pour leurs efforts déployés pendant la tenue des séances de consultation publique et des séances de travail.

Il a souligné la collaboration constante de tous et le maintien d’une atmosphère agréable de travail qui se traduit par le dépôt d’un rapport presque unanime au conseil municipal et au conseil d’agglomération.

LES RECOMMANDATIONS

À l'issue de l'étude publique du budget 2015, la Commission sur les finances et l'administration tient à remercier les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration et recommande au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

Budget de fonctionnement 2015

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires des services municipaux, des organismes et des sociétés paramunicipales pour l'année 2015 déposées à la commission;

Société de transport de Montréal (STM)

R-2

D'adopter les prévisions budgétaires 2015 de la Société de transport de Montréal;

AUTRES RECOMMANDATIONS

Processus budgétaire

Considérant que les membres de la commission souhaitent être impliqués plus tôt dans le processus budgétaire;

Considérant que la commission désire être consultée en cours d'année, par l'Administration, quant à la fixation des principes directeurs du prochain budget;

R-3

Que l'Administration propose une reconfiguration du processus budgétaire 2016 et une implication de la commission en fonction de la proposition suivante :

- au mois de mai ou de juin 2015, présentation à la commission des enjeux et du cadre financier 2016;
- au mois de septembre ou d'octobre 2015, analyse détaillée du budget 2016 avec les présentations devant la commission de chaque unité d'affaires qui pourront inclure à la fois le budget de fonctionnement et le PTI, le cas échéant;
- finalement, l'étude publique du budget global par la commission au mois de novembre ou décembre 2015, après le dépôt du budget 2016.

R-4

Que l'Administration réponde formellement aux présentes recommandations dans les quatre mois suivant leur dépôt au conseil municipal;

Considérant les budgets des services de Police et de Sécurité incendie de Montréal qui constituent plus de 20 % du budget de fonctionnement de la Ville;

Considérant l'expérience de cette année où les membres de la commission ont été seulement invités à participer à l'assemblée publique de la Commission de la sécurité publique;

R-5

Que les budgets 2016 de ces deux services soient également présentés devant la Commission sur les finances et l'administration pour lui permettre de formuler des recommandations appropriées;

Considérant les délais impartis aux membres de la commission pour faire l'étude du budget et afin que ceux-ci puissent davantage prendre connaissance des informations;

R-6

Que le Service des finances s'assure que les présentations soient produites dans un seul et même format (gabarit uniformisé), entre autres pour le Service de police, le Service de sécurité incendie et le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, et que ces présentations contiennent :

- les organigrammes de l'année en cours et de l'année subséquente;
- les objectifs de l'année en cours et l'atteinte des résultats (réalisations mesurables);
- le bilan en matière de santé et sécurité au travail.

R-7

Que le Service des finances demande que ces cahiers budgétaires indiquent, en plus des prévisions budgétaires de la prochaine année, les résultats réels comparatifs des quatre années antérieures ainsi que l'évolution budgétaire extrapolée de l'année en cours;

R-8

Que la Société de transport de Montréal reprenne le canevas de présentation de ses documents budgétaires utilisé pour le budget de 2014 (document plus détaillé);

R-9

Que le président du conseil municipal évalue la possibilité de webdiffuser les assemblées publiques des commissions du conseil;

Recommandations générales**R-10**

Que l'Administration transmette à la commission des rapports trimestriels sur les matières suivantes:

- l'évolution de la rémunération globale;
- l'état précis du nombre de postes vacants dans les services municipaux et les sociétés paramunicipales.

R-11

Que l'Administration présente, devant la commission, le taux d'encadrement réel de chacune des directions relevant des services de la Ville;

R-12

Que l'excédant des surplus budgétaires annuels soient affectés, le cas échéant, de la manière suivante :

- les premiers 50 M\$ à la réduction de la dette;
- l'excédant pour créer des fonds de réserve.

R-13

Que l'Administration élabore des scénarios sur les impacts de l'évolution de la dette municipale à court, moyen et long terme et dépose cette analyse à la commission, avant le début du prochain processus budgétaire tel qu'indiqué à la R-3;

R-14

Que les charges fiscales générales 2016, excluant celles pour l'eau, soient établies en fonction du taux d'inflation le plus bas projeté pour la région métropolitaine de Montréal par la Banque du Canada et le Conference Board du Canada;

R-15

Que le Service des ressources humaines fournisse annuellement à la commission un portrait de l'application du Plan d'accès à l'égalité en emploi de la Ville ainsi que des statistiques sur l'embauche du personnel de la Ville, par unité d'affaires, pour les trois dernières années;

R-16

Que, dans le cadre des négociations avec le gouvernement du Québec, l'Administration présente des demandes afin d'obtenir :

- une majoration du montant éligible des taxes foncières pour les résidents à moindre revenu afin de diminuer pour eux l'impact des augmentations des charges fiscales;
- une meilleure équité fiscale dans la mesure où la Ville de Montréal assume des responsabilités qui ne sont pas exercées par les autres municipalités québécoises (le transport scolaire assumé par la STM et certains services de sécurité publique assurés par le SPVM notamment) et que celles-ci sont à la charge des contribuables montréalais plutôt que par la population québécoise dans son ensemble (Gouvernement du Québec);
- la bonification des programmes d'aide à la décontamination permettant de faciliter le développement de sites;
- la modification de la loi qui oblige les municipalités à publier leurs avis publics dans les journaux afin de pouvoir plutôt diffuser cette information sur internet;

R-17

Que le Service des affaires juridiques maintient ses efforts pour réduire les délais de traitement des dossiers judiciaires issus des constats d'infraction émis par les arrondissements en matière de règlements municipaux;

R-18

Que l'Administration fournisse un portrait historique du Fonds de l'eau de 2004 à 2014 ainsi que la perspective future de l'utilisation de ces sommes réservées;

R-19

Que l'Administration révise sa politique de capitalisation des actifs pour permettre la capitalisation des arbres plantés sur le domaine public;

R-20

Que l'Administration poursuive sa Politique de réduction de la capitalisation de rémunération;

R-21

Que l'utilisation d'emprunt pour payer les rémunérations capitalisées soit abolie d'ici la fin de 2017;

Pour financer le transport en commun ;

R-22

Que la recommandation unanime de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), adoptée en 2012, qui visait l'obtention de revenus supplémentaires sur tous les aspects déjà identifiés, soit réitérée par la Ville comme étant une priorité;

R-23

Que la totalité des sommes perçues par la contribution de la taxe sur le stationnement et la taxe d'immatriculation soit dédiée au transport collectif et actif;

R-24

Que l'Administration établisse la traçabilité des sommes perçues par les deux modes de taxation précédemment cités de même que les montants consacrés au développement du transport collectif et actif depuis 10 ans;

R-25

Que l'Administration invite la Société de transport de Montréal à déployer davantage d'efforts dans le but de maximiser ses revenus découlant d'autres sources de financement que la tarification.

Les recommandations de la Commission ont été adoptées le 8 décembre 2015 à l'unanimité à l'exception de la **R-1** et de la **R-2**, dissidences de Madame Laurence Lavigne Lalonde et de M. Guillaume Lavoie.



Étude du budget 2015

Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé à la
Commission sur les finances et l'administration de la Ville de Montréal

Le 9 décembre 2014

La réforme du financement des arrondissements

Après des années de revendications des arrondissements en ce qui a trait à leur sous-dotation, il y a deux ans, l'administration en place de la Ville de Montréal avait entamé une réflexion avec le groupe de recherche Cirano pour instaurer une réforme du financement des arrondissements. Après avoir pris connaissance des résultats de l'étude de Cirano, l'administration de coalition qui a suivi a préféré ne pas les présenter ou les appliquer. La raison est fort simple, cette réforme paramétrée du financement n'allait pas régler les problèmes de sous-dotation et allait créer un nouveau déséquilibre entre les arrondissements. Prétendant vouloir rétablir l'équité, l'administration Coderre a néanmoins décidé d'aller de l'avant avec cette réforme malgré toutes les problématiques qu'elle engendre.

La réforme vise à redistribuer l'enveloppe dédiée aux arrondissements selon des critères objectifs, soit des paramètres pondérés, mais ceux-ci ont été sélectionnés de façon arbitraire sans prendre en compte la spécificité des arrondissements. À l'issue de cette réforme, on observe de nouvelles iniquités et plusieurs aberrations comme, par exemple, le fait que le budget de l'arrondissement de Lasalle sera équivalent au budget du Plateau-Mont-Royal alors que cet arrondissement a 30 000 habitants de plus, accueille 300 événements publics, 100 000 visiteurs par jour, et compte 3000 commerces, 500 établissements licenciés et une université. La réforme ne tient pas compte de l'achalandage quotidien de travailleurs qui traversent un arrondissement ou que le budget d'entretien d'un kilomètre de chaussée d'un boulevard quelconque ne nécessitera pas le même budget d'entretien que la rue Sainte-Catherine, l'artère commerciale principale de la métropole. La sélection arbitraire de ces paramètres a ignoré les enjeux fondamentaux découlant de la spécificité des arrondissements tels que la densité, le patrimoine, l'achalandage des quartiers centraux, l'activité commerciale, le tourisme ou la propreté des rues. De ce fait, la réforme s'avère injuste et ne reflète pas la réalité.

L'application de cette réforme entraîne également une dichotomie entre les arrondissements centraux et de périphérie alors que les budgets de ces premiers sont sabrés au profit de ces derniers. En lieu de rétablir l'équité, cette réforme entraînera l'affaiblissement du cœur de Montréal en réduisant de 30 M\$ les budgets des quatre arrondissements du grand centre-ville. Or, les coupures engendrées par la réforme de l'administration Coderre va créer deux classes de citoyens, soit le citoyen des quartiers centraux qui paie plus de taxes et reçoit moins de services et le citoyen des périphéries qui paie moins de taxes et reçoit plus de services.

De plus, derrière cette réforme se cachent une idéologie centralisatrice. Le rapatriement à la ville-centre des compétences de 12 activités auparavant assumées par les arrondissements entraînera une perte de pouvoirs sans précédent pour ceux-ci. L'administration Coderre brise ainsi le pacte de 2003 par lequel 10 villes de Montréal ont accepté de demeurer dans la Ville de Montréal en conservant leur pouvoir décisionnel en matière de gestion de services. À titre d'exemple, en transformant des rues locales en rues collectrices, à la hauteur de 52%, l'administration Coderre fait en sorte qu'il sera de plus en plus long, coûteux et complexe pour les citoyens d'obtenir des solutions à des problèmes locaux, notamment en matière de circulation et de sécurité des piétons. En ce moment, les citoyens souhaitant des mesures d'apaisement de la circulation s'adressent à leurs conseillers municipaux, qui s'assurent de faire le suivi auprès de l'administration d'arrondissement. Désormais, ces changements devront passer par l'administration centrale et seront pris en charge par des fonctionnaires déconnectés de la réalité du terrain, ce qui alourdira

le processus et la bureaucratisation tout en menant à des délais hors de contrôle des arrondissements et à un plus grand recours à l'expertise externe.

Le déséquilibre et les conséquences de l'application de cette réforme sont tels que Projet Montréal peut se lever contre celle-ci et rejeter la proposition budgétaire de l'administration Coderre.

STM et fonds dédié au transport collectif

En cette soi-disant « année du transport collectif », l'administration Coderre aimerait nous faire croire que le transport en commun est sa priorité. Toutefois les prévisions budgétaires et sa gestion des contributions de la Ville à la Société de transport de Montréal (STM) laissent entrevoir une réalité toute autre. Depuis 2011, première année de l'application du Plan de transport et de l'obtention de nouveaux pouvoirs habilitants pour le maire de Montréal dans le but de financer ce plan et d'obtenir de nouvelles sources de financement, nous nous serions attendus à voir le budget alloué à la STM et au transport collectif augmenter graduellement et substantiellement. Cette réalité ne s'est toutefois jamais manifestée et le budget alloué au transport collectif n'a jamais cessé de diminuer, et l'administration Coderre n'a rien fait pour renverser cette tendance. Prétextant augmenter le budget du transport en commun de plus de 25 M\$ au budget 2015, l'Administration ne fait en réalité que combler le déficit structurel de la STM issu d'un manque à gagner de nouvelles sources de revenus aux livres de l'organisation de 20 M\$ qui ne se sont jamais manifestées. En prenant en compte l'indexation, le présent budget de la STM n'est même pas maintenu au niveau de la première année d'application de ce plan alors que cette dernière fait face à un manque à gagner de 7 M\$.

Les conséquences de ces coupes sont graves : alors que la demande est à la hausse, le développement du réseau de transport en commun est abandonné; le déficit d'entretien ne risque pas de s'amenuiser; les pannes risquent de se multiplier, et le Plan de transport est abandonné alors que l'on observe des reports constants des horizons d'investissement et des coupures successives dans les services de la STM.

Pourtant, depuis l'obtention de ces pouvoirs habilitants, l'Administration détient des outils pour financer le transport collectif, alors que la Ville de Montréal récolte sa part de la taxe sur l'essence, a créé une taxe sur le stationnement s'appliquant au grand centre-ville et, dans son budget de 2011, a introduit une taxe sur l'immatriculation. Ces taxes ont été créées dans le passé pour financer la réalisation du Plan de transport. Ces sommes offrent des pistes de solution pour la création d'un fonds dédié au transport collectif dont nous réitérons la demande. Quoique les sommes recueillies par ces taxes n'offrent qu'une partie de la solution, l'Administration se doit d'explorer toutes les possibilités pour trouver de nouvelles sources de revenus récurrentes pour alimenter le transport collectif et renverser la tendance que l'on observe présentement.

La création d'un fonds dédié au transport collectif permettrait de relancer le Plan de transport. L'existence de ce fonds attesterait aux yeux des gouvernements supérieurs l'importance que la Ville accorde à la mise en œuvre de son plan de transport. La crédibilité de la Ville étant de ce fait acquise, les gouvernements supérieurs seraient davantage réceptifs à l'idée de canaliser vers ce fonds leurs contributions visant le développement du transport collectif, tout particulièrement dans le contexte du 375^e anniversaire de Montréal et du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne, qui seront tous deux célébrés en 2017. Si l'administration Coderre désire réellement

retenir les familles en ville, attirer les entreprises et assurer l'avenir de Montréal dans une conjoncture où toute métropole doit développer les avantages comparatifs à sa disposition pour demeurer compétitive, elle doit se donner les moyens de financer et relancer son plan de transport pour redonner à la Ville de Montréal la stature qu'elle mérite sur la scène internationale et pour faire en sorte que 2015 soit réellement « l'année du transport collectif ».

Conclusion

Les conséquences néfastes de la réforme du financement des arrondissements et la diminution constante du budget alloué au financement du transport collectif ne nous permettent pas de croire que le budget 2015 de l'administration Coderre répond aux priorités et aux véritables enjeux de la Ville de Montréal. Pour cette raison, et celles énumérées précédemment, Projet Montréal n'a nul autre choix que de voter contre son adoption.